



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur CONDOMINES

Délibération numéro :
2017/073

**Révision Loyer -
Mise à disposition d'un
local au CREA pour les
Services de l'État :
Examen permis de conduire**

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Christelle SUDRES BALTRONS pouvoir à Bérénice LACAN, Alain NAYRAC pouvoir à Claude CONDOMINES, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

ETAIT ABSENTE : Elodie PLATET,

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 5 avril 2017, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 24 mars 2017.
Le Maire



Accusé de réception

Reçu le - 7 AVR. 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de France Domaines en date du 8 Octobre 2015,

Considérant la délibération n° 2015/123 en date du 28 mai 2015, autorisant la reconduction de la mise à disposition d'un local au CREA pour les services de l'Etat pour l'organisation de l'examen du permis de conduire, pour une nouvelle période de un an, renouvelable par tacite reconduction,

Considérant que ce loyer a été révisé et actualisé, chaque année, conformément à l'indice du coût de la Construction, par décisions successives de Monsieur Le Maire,

Considérant qu'il convient aujourd'hui de fixer un nouveau loyer,

Aussi, après avis favorable de la Commission aménagement urbain en date du 22 mars 2017, il est proposé au Conseil municipal :

1. **DE FIXER** le nouveau montant du loyer à percevoir par la Commune à 551.94 € pour 2017,

2. D'AUTORISER Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes y afférant.

La recette sera inscrite au budget de la ville : F 01 – N752 – TS 130

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur CONDOMINES

Délibération numéro :
2017/074
Convention de servitude de
passage de réseaux ENEDIS
Lieu-dit la Coste

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 5 avril 2017, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 24 mars 2017
Le Maire



Vu le Code civil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de MB Etude en date du 24 janvier 2017 qui a été mandaté par Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS) dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique et notamment dans le cadre du raccordement CEPEolien de la Baume,

Il est donc proposé de consentir à ENEDIS les servitudes suivantes :

- d'établir à demeure une canalisation souterraine dans une bande de terrain de 3 m de large sur une longueur totale de 90m sur la parcelle cadastrée CY 069, située sur la commune de Millau, domaine privé communal.

Aussi, après avis favorable de la Commission aménagement urbain en date du 22 mars 2017, il est proposé au Conseil municipal :

1. **DE CONSENTIR** à ENEDIS, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000€ euros, dont le siège social est Tour ENEDIS, 34 Place des Corolles, 92079 la Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Matthieu CAS AUX, agissant en qualité de Directeur Régional ERDF Nord Midi Pyrénées, dûment habilité à cet effet, la convention de servitudes ci-dessus relatée,

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Christelle SUDRES BALTRONS pouvoir à Bérénice LACAN, Alain NAYRAC pouvoir à Claude CONDOMINES, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

ETAIT ABSENTE : Elodie PLATET

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le - **7 AVR. 2017**

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe relative aux conditions de passage de ces réseaux.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

